

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11Mai 2022

PRESENTS : René MILLET, Chantal BENAZETH, Vanessa CABRESIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Michel SENS,

EXCUSES : Yves CAHIN, Emmanuel ROCHE, Alix TORRUELLA

ABSENTS : Didier BELINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BENAZETH

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales- Néant –

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :-Convention ENEDIS – Chemin des Ecoles – Impasse du Canal du Moulin - Autorisation signature par le Maire -

- 1) Approbation compte-rendu du 11avril 2022
- 2) Candidature de la commune au Dispositif de Couverture Ciblée: Monsieur le Maire informe le conseil qu'il lui a été proposé d'étudier la couverture téléphonique sur le village et la 4G car celle-ci est très moyenne sur le village et notamment la Rue du Corps Franc Pomiès qui est en zone blanche.
En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.
Aucun frais ne sera supporté par la commune.
Une proposition de site pourrait accélérer la procédure.
La couverture optimale de la téléphonie mobile et de la 4G est complémentaire à la fibre qui devrait être accessible fin 2022, car en cas de panne la 4G reste une option.
Le CM approuve à l'unanimité et DEMANDE au Maire de se porter candidat.
- 3) Demande de subvention : Amendes de police : Monsieur informe le Conseil que l'Etat affecte chaque année une dotation pour des aménagements de sécurité aux communes de moins 10.000 habitants, sur le produit des amendes de police, répartie par le Conseil Départemental.
L'aménagement du parking de l'école peut faire partie des dossiers éligibles subventionné au maximum à 80% de 24.000 €. Un devis de 24.850 € HT est parvenu de la société SOGEBEA.
Le CM approuve à l'unanimité les travaux et CHARGE le Maire de demander la subvention
- 4) Demande de subvention Voiries 2022 et 2023: Monsieur le Maire présente un devis de la société SOGEBEA d'un montant de 59 683,25 € HT pour les rues du Couchant 5 727 € – Rue du Pré du Roy 13 530 € et Rue du Cami Bielh 40 606,25 €.
Une subvention pourra être demandé au CD64 dans le cadre des aides aux communes pour 2 années 2022 et 2023 sur la base de 26.497 € HT par exercice à 35% soit 9 273.95 € de subvention par an. La subvention totale pourra s'élever à 18 547.90 €
Le CM approuve à l'unanimité les travaux et CHARGE le Maire de demander la subvention
- 5) Autorisations spéciales d'absences : Le Maire rappelle que les personnels des collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé aux articles 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale et 21 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée.

Dans certains domaines (droit syndical par exemple), les autorisations spéciales d'absences sont réglementées. Ces dernières n'ont pas à faire l'objet d'une délibération.

Cependant pour les événements familiaux (sauf pour le décès d'un enfant), des autorisations spéciales d'absences non réglementées peuvent être mises en place au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Il appartiendra au Conseil Municipal après avis du Comité Technique Intercommunal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absences. Un dossier doit être déposé avant le 31 mai 2022.

Une discussion s'engage entre les membres afin de proposer :

→ Les autorisations d'absence pour les événements familiaux suivants pour une année civile :

Motifs	Durée pour un agent à temps complet	Modalités d'attribution complémentaire
Mariage <ul style="list-style-type: none"> De l'agent ou PACS D'un enfant, bel-enfant D'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur 	5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	Sur présentation d'une pièce justificative Jours consécutifs
Décès/Obsèques <ul style="list-style-type: none"> Du conjoint (ou pacsé ou concubin) Des pères, mère Des beaux-pères, belle-mère 	3 jours ouvrables	Sur présentation d'une pièce justificative Jours consécutifs Délai de route : 48 heures si lieu supérieur à 500 kms
<ul style="list-style-type: none"> Des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur 	1 jour ouvrable	Sur présentation d'une pièce justificative
Décès/Obsèques <ul style="list-style-type: none"> D'un enfant, bel-enfant 	5 jours ouvrables	Autorisation de droit
<ul style="list-style-type: none"> D'un enfant âgé de moins de 25 ans ou d'une personne âgée de moins de 25 ans dont le fonctionnaire à la charge effective et permanente 	7 jours ouvrés + 8 jours qui peuvent être fractionnés et pris dans un délai d'un an à compter du décès	
Maladie très grave <ul style="list-style-type: none"> Du conjoint (ou pacsé ou concubin) D'un enfant, bel enfant Des pères, mère Des beau-père, belle-mère 	3 jours ouvrables	Sur présentation d'une pièce justificative Jours consécutifs ou non Délai de route : 48 heures si lieu supérieur à 200 kms
<ul style="list-style-type: none"> Des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur 	1 jour ouvrable	
Naissance ou adoption	3 jours A prendre dans les quinze jours qui suivent l'événement en cas d'adoption	Il ne s'agit pas d'une ASA mais d'un congé depuis l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020
Garde d'enfant malade <i>Enfant vivant au foyer de l'agent avec ou sans lien de filiation</i>	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour.	Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus (sans limite d'âge pour les handicapés) Autorisation accordée par année civile quelque soit le nombre d'enfant et par famille

→ Autres autorisations spéciales d'absence pour motifs non familiaux (motifs liés à la maternité, à la vie courante) et non règlementées

MOTIFS	DURÉE POUR UN AGENT À TEMPS COMPLET	MODALITÉS D'ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE
Aménagement des horaires de travail	Dans la limite maximale d'une heure par jour	Autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin de prévention, à partir du 3 ^e mois de grossesse compte tenu des nécessités des horaires de service
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de prévention au vu des pièces justificatives
Examens médicaux obligatoires : sept prénataux et un postnatal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant et sous réserve des nécessités de service

6) Avenants marché Cantine Classe: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouveaux travaux supplémentaires doivent être réalisés à la cantine :

- Lot 1 : Société VERSAILLES – Reprise du mur d'enceinte côté Est pour un montant de 8434.10 € HT
- Lot 1 : Société VERSAILLES – Travaux du mur d'enceinte cour Sud pour un montant de 6584,80 € HT
- Montant initial du marché 77 132,20 € HT, avenants déjà conclus pour 11 195,30 € HT ce qui porte le marché à 103 341,40 € HT

- Lot 3 : Société MAB – Clôture barreaudé pour un montant de 518.99 € HT
- Montant initial du marché 36 800 € HT ce qui porte le marché à 37 318,99 € HT

- Lot 5 : Société ELECTROLAND– Modification alimentation du TGBT pour un montant de 1515.00 € HT
- Montant initial du marché 35 044 € HT, avenant déjà conclus pour 768 € HT ce qui porte le marché à 37 327,00 € HT

- Lot 7 : Société THIRANT – Ajout faïence dans légumerie et sanitaire pour un montant de 520.95 € HT
- Montant initial du marché 19 590,56 € HT ce qui porte le marché à 20 111,51 € HT

Des avenants au marché initial doivent être passés avec les entreprises pour un montant total de 17 573.84 € HT soit 21 088.61 € TTC

Le CM approuve à l'unanimité les travaux et AUTORISE le Maire à signer les avenants

- 7) Reprises des provisions pour créances douteuses : Monsieur le Maire informe le Conseil que les dettes de 84.65 € de cantine et 70 € de redevance domaine public ont été payées. Il convient de reprendre les provisions réalisées en 2021. Soit 15% de ces montants : 23.20 €

Le CM à l'unanimité approuve ces reprises.

- 8) Frais de déplacement du personnel: Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les indemnités de déplacement et d'hébergement.

Frais de repas sur justificatif avec un plafond à 17,50 €

Remboursement kilométriques : d'après l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques

Motifs : formations, concours, missions...Pour tous les agents

Le CM à l'unanimité approuve ces conditions de remboursement.

- 9) Convention ENEDIS : Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'enfouissement d'une canalisation ENEDIS de 150 mètres sur le Chemin des Ecoles et l'Impasse du Canal du Moulin, une convention a été signée le 26 juillet 2018 avec ENEDIS. Cette convention doit être publiée par Notaire.

Afin de régulariser, le Conseil doit autoriser le Maire à réitérer cette convention.

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à réitérer cette convention et à signer tout document utile.

- 10) Questions diverses

a) Fin de contrat de Jean Noël : Jean Noël a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière, il s'est libéré de son contrat qui était renouvelable au 1^{er} juin. Une offre d'emploi sera lancée afin de le remplacer.

b) Massifs : Un point doit être fait afin de mieux entretenir les massifs

c) Logement Ecole : Des travaux électriques ont été faits ainsi que les travaux d'isolation thermique. Des travaux de plâtrerie sont en cours. Il pourrait être reloué pour le 1^{er} juin. Une demande est arrivée à la mairie.

d) Fête du village : Reportée en avril pour cause COVID, le comité des fêtes a organisé a réuni 280 personnes au repas du village.

e) Les travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours sur la Rue du Couchant et du Pré du Roy.

f) Afin de sécuriser le Chemin des Ecoles lors des transferts Ecole-Cantine, le chemin sera mis en sens interdit les jours et heures de sorties de l'école.

g) M. Jean-Paul MATTEI a lancé sa campagne pour les législatives et sera à Barzun le 1^{er} juin à 14h.

Fin de séance à : 23h45

Le Maire
René MILLET

